

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2025**-PROCÈS VERBAL de la séance -**Date de la convocation : 01/04/2025Date d'affichage : /2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix avril, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie LECLERC.

Etaient présents : Matthieu CORNET, Carole CORNET, Sylvain HÉRICHARD Didier CORNET, Aurélie VANYSACKER, Grégoire LONGUÉPÉE

Était absente excusée : Nadine MESSIER

Était absent non excusé : Alain DELAHODDE

Secrétaire de séance : Didier CORNET

La séance du 13 février 2025 est approuvée à l'unanimité

Vote du Compte Financier Unique 2024

Madame le Maire explique au Conseil municipal que la commune est passé au Compte Financier Unique.

Après avoir examiné le compte financier unique (CFU), statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice

Constatant que le CFU fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 251 623.37 €
- Un déficit de fonctionnement de : 0 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 7 973.26€
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	259 596.63€
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	25 623.37€
(Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-134 316.16€

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	147 100€
Besoin de financement F	=D+E 0€
AFFECTATION = C	=G+H 251 623.37€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0€ 251 623.37€
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0€

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote

Vote des taxes 2025

Madame le Maire présente au Conseil municipal les bases d'imposition qui ont été notifiées par l'administration pour 2025, le taux et le produit fiscal attendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les taux d'imposition suivants : la taxe foncière bâti taux voté, 35.82%, la taxe foncière non bâti, taux voté, 24.47% et la taxe d'habitation, taux voté 11.69%

Vote des subventions accordées aux associations

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte d'accorder les subventions suivantes :

Fontaine animations	1 500 €
Association Pêche et Protection Milieu Aquatique	100 €
Coopérative scolaire de Fontaine-Bonneleau	450 €
Croix Rouge Française	50 €
Ligue Nationale Cancer	50 €
UMRAC	100 €
Musée conservatoire de la vie agricole d'Hétomesnil	30 €
ADMR	150 €
Croix et calvaires	20 €
Souvenir Français	150 €
Les ESSERES	50 €
ALFAMA association récupérant les animaux errants	50 €
Grain de Celle café associatif de la commune	600€
Montant total des subventions versées	3 300€

Les subventions aux associations sont accordées à l'unanimité des membres présents.

Vote du budget primitif 2025

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise des « Petits Jardiniers » d'un montant de 24 073.04 €. Elle demande au Conseil municipal de se prononcer sur le renouvellement pour l'année 2025.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis et inscrire la somme au budget 2025.

Madame le Maire présente le devis ENEDIS d'un montant de 518.40 € pour le changement de compteur du locataire en triphasé, qui est actuellement en monophasé.

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le devis et inscrire la somme au budget 2025.

Après en avoir délibéré et voté sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement comme suit :

Section de fonctionnement :	Recettes	Dépenses
	431 432.37 €	431 432.37 €

Section d'investissement présente un suréquilibre en recette de :

Recettes	Dépenses
258 311.16€	257 788.16€

Le budget est approuvé à l'unanimité.

Questions diverses ;

- Inauguration de la salle de la mairie prévue le 17 mai 2025. Demande de devis auprès de plusieurs traiteurs : « Cuisine concept » et « Aux délices de NIFER »
 - 4 Petits fours salés / pers }
 - 4 petits fours sucrés / pers } pour environ 200 personnes
 - + chouquettes
 - Champagne + Listel sans alcool
 - Jus de fruit (Ice tea, Coca, Oasis)

Voir avec la trésorerie s'il est possible de prendre des serveuses et de les rémunérer avec des chèques emplois service.

- CCOping : renouvellement de l'opération. Conseil municipal favorable mais qui va gérer l'organisation du tournoi ? Madame le Maire se renseigne auprès de certains habitants.
- Une habitante de la Grande rue à demander l'autorisation d'installer à ses frais un miroir face à la sortie de son habitation qui est dangereuse.
Le Conseil municipal autorise la pose d'un miroir à sa charge financière face à son habitation.
- Toiture du chalet de l'école toujours en attente. Le dernier devis demandé était plus onéreux. Voir avec la société BORDEZ ou trouver des volontaires pour installer du shingle. Cela devient urgent.
- Le chemin d'accès à la coulée verte aux Sources est dangereux car il est constitué de terre et il glisse par temps de pluie.
- Chemin : la ferme DEMAZIER n'a pas de cailloux à vendre. Problème de date pour refaire les chemins en plaine. Cependant, une majorité des agriculteurs ont délibéré pour intervenir en septembre. Ces travaux seront donc effectués fin du 3^{ème} trimestre

- Cadeau de fin d'année : un porte clé décapsuleur, avec lumière et mètre.
- Réunion RPI avec l'inspectrice concernant l'avenir des écoles. La fusion avec le RPI de Cormeilles est en réflexion. Leur RPI est en danger mais pas celui de Fontaine Bonneleau. De plus, les comptes financiers ne sont pas très bons. Donc à réfléchir.
- Il est demandé au propriétaire de la parcelle juxtaposant le bâtiment de l'école de bien vouloir tailler les branches qui débordent sur la toiture.

Séance levée à 20 :30